

Présentation du Rapport 2021 de la Commission Communale d'Accessibilité pour Tous (CAPT)

Solidarités et cohésion sociale

22-0778

Mesdames, Messieurs,

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (codifiée art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes de plus de 5.000 habitants.

La Commission Communale a été créée sur la commune de Toulouse par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006.

Suite à la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifiée par la loi n°2015-988 du 5 août 2015 (article 4), la Commission Communale a vu ses missions complétées, la composition de ses membres enrichie et son appellation modifiée en « Commission Communale pour l'Accessibilité ».

Par arrêté en date du 3 novembre 2022, la Mairie de Toulouse a nommé sa commission « Commission Communale Accessibilité Pour Tous » et en a arrêté la composition. Il s'agit d'une Commission spécifique régie par les dispositions de l'article L.2143-3 du code des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-988 du 5 août 2015- article 4.

La Commission Communale Accessibilité Pour Tous s'est réunie le 14 avril 2022, afin d'effectuer le bilan des actions menées en faveur de l'accessibilité sur l'année 2021.

Elle a établi un rapport annuel qui est remis et présenté en Conseil Municipal, puis transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ainsi, si tel est votre avis, j'ai l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous qui s'est tenue le 14 avril 2022.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre le rapport et ses conclusions au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, et des personnes âgées ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le :

reçue à la Préfecture le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Jean-Luc MOUDENC

COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS



Rapport annuel **2021**



Toulouse
accessible

MAIRIE DE



TOULOUSE

www.toulouse.fr



Toulouse accessible



INTRODUCTION

- Les chiffres clés 5
- Toulouse, Destination pour tous 6
- Qu'est-ce que la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) ? 8

PARTIE 1

TOULOUSE, VILLE ACCESSIBLE 12

- L'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP) 13
 - *Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée* 13
 - *Les chiffres de l'accessibilité des ERP Mairie de Toulouse* 14
 - *Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité* 15
- Le recensement des logements accessibles 16
 - *Petit rappel de la phase d'expérimentation* 16
 - *La méthodologie de recensement* 17
 - *Pour aller plus loin* 17
- Pour une meilleure accessibilité des commerces 18
 - *Les ambassadeurs de l'accessibilité* 18
 - *Quelles perspectives ?* 19
- Destination pour Tous 20
 - *Quelles avancées en 2021* 20
 - *Le dossier de candidature* 21
- Voirie et espaces publics 22
 - *Perspectives et travaux à venir* 23

PARTIE 2

TOULOUSE, VILLE INCLUSIVE 24

- Projet Inclusion Handicap de la Direction de l'Éducation 25
 - *Les ambitions de la Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse* 26
 - *Les Unités d'Enseignement Externalisées* 26
 - *L'inclusion : un travail conjoint entre structures éducatives* 27

CONCLUSION 28



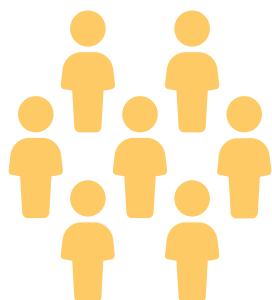
INTRODUCTION



© Amare Bayer



Quelques chiffres autour du handicap



122 205

personnes bénéficiaires
d'une reconnaissance
de leur handicap en 2020
en Haute-Garonne.



11 %

de la population du
territoire départemental



37 957

personnes ont déposé
au moins une demande de
reconnaissance à la MDPH

TOULOUSE MÉTROPOLE

17 343

allocataires* de l'Allocation
adultes handicapés



7 245

enfants percevant l'Allocation
d'éducation de l'enfant handicapé
(AEEH)

* chiffres CAF 2020

TOULOUSE

12 023

personnes allocataires de
l'AAH sur la ville de Toulouse

4 059

pour l'AEEH



TOULOUSE, Destination pour Tous

Après une année 2020 frappée de plein fouet par la crise sanitaire de la Covid-19 et une année 2021 ponctuée de difficultés de déplacement et de rassemblement, le bilan du travail effectué dans le cadre de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous (CAPT) permet de resituer une nouvelle fois le contexte, les enjeux et les réalisations en matière d'accessibilité et d'inclusion menées par la Mairie de Toulouse et ses partenaires, acteurs du territoire.

Chaque année, de nouveaux habitants rejoignent la ville rose où il fait bon vivre, chaque année de plus en plus de touristes viennent passer du bon temps à l'ombre des Arcades ou dans nos musées. Chacun avec ses spécificités, avec ses attentes, avec ses besoins. Toulouse et sa Métropole vivent et se dynamisent un peu plus chaque année et c'est pour ces raisons, et pour rester une ville accueillante et adaptée à toutes et tous, que le maître mot doit rester celui de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité universelle, c'est la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables pour concevoir des produits, des équipements, des programmes, des offres et des services qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. Ce concept d'universalité nécessite de réunir l'ensemble des conditions pour permettre un plein accès à un bien, un service, ou une activité : un accès physique, un accès informationnel, un accès relationnel et un accès communicationnel.

L'accessibilité universelle est une opportunité dans la conception permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

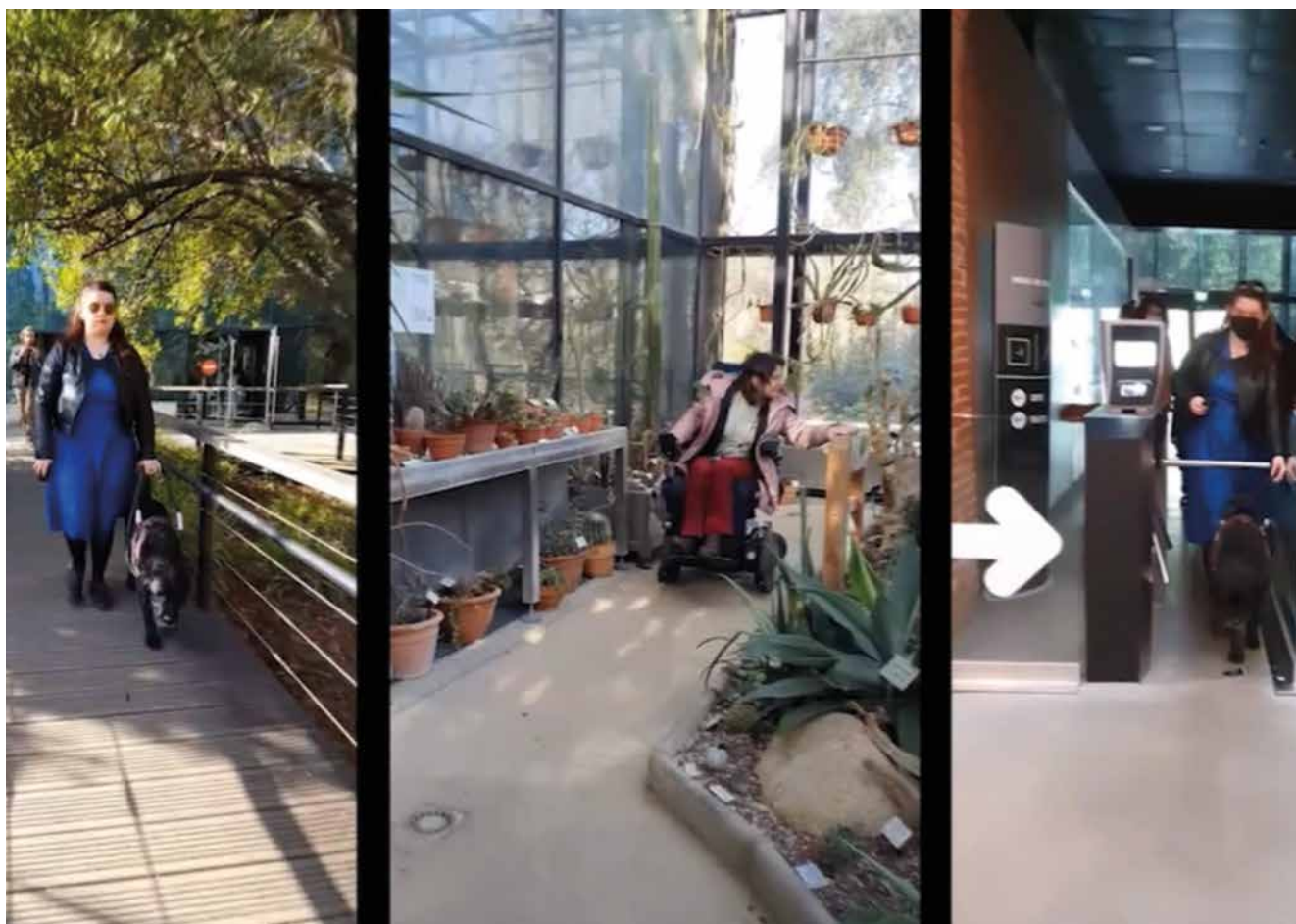
Ces actions participent à changer le regard et les comportements des citoyens vis-à-vis du handicap, à les impliquer et les mobiliser davantage en faveur du **vivre ensemble**, pour dessiner une ville plus fraternelle et soucieuse du bien vivre pour tous.

Rendre une ville accessible à tous, c'est **rendre accessible**, dans sa totalité, et à tout type de handicap (moteur, auditif, visuel, mental, psychique, et cognitif) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des problèmes de santé, personnes avec charges ou poussettes...) **l'ensemble de la chaîne de déplacement: le logement, la voirie, les espaces et jardins publics, les transports, les établissements recevant du public.**

C'est aussi permettre à toute personne en situation de handicap **de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et ainsi de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** en mettant en œuvre un accompagnement adapté, une tarification spécifique, etc.

« Chacun doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale et citoyenne selon son propre projet, sur les principes de l'égalité et de l'autonomie. »





Ainsi, la politique de la collectivité se développe autour de ces deux axes forts : **l'accessibilité** de tout à tous qui induit un confort d'usage y compris pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap (famille avec poussettes, seniors...) et **l'inclusion** au cœur de la vie de la cité.

Un réseau associatif fortement mobilisé

Le réseau associatif autour du handicap sur la place toulousaine est une véritable force pour le territoire car il permet une concertation active des personnes en situation de handicap et la construction d'une ville dans laquelle tous les besoins sont pris en compte.

Actuellement, on compte plus d'une centaine d'associations sur Toulouse dont une quarantaine participe activement et régulièrement à la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) et à ses groupes de travail.

Qu'est-ce que la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) ?

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap.

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi (codifiée art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes ou intercommunalités de plus de 5000 habitants.

Sur la commune de Toulouse, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006. Depuis, elle se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions menées par la ville dans le domaine du handicap.

Par arrêtés du 9 avril 2016 et du 11 novembre 2011, et conformément à la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la ville de Toulouse a nommé cette commission « **Commission Communale Accessibilité Pour Tous - CAPT** ». Par arrêté en date du 8 septembre 2020, elle en a fixé la composition pour le mandat 2020-2026.

La Commission communale Accessibilité Pour Tous s'est réunie le 14 avril 2022 pour dresser le bilan des actions qui ont été menées durant l'année 2021. Monsieur Christophe Alves a animé cette commission en sa qualité d'élus en charge du handicap.



© Mairie de Toulouse

Les membres de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune, de représentants des associations et organismes œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap la Commission communale Accessibilité Pour Tous accueille également plusieurs associations de seniors, des usagers en situation de handicap ainsi que des organismes représentant des acteurs économiques.

Représentants de la commune

M. ALVES – Conseiller municipal délégué en charge de l'occupation du Domaine public, des centres sociaux, du handicap et de la vie associative – représentant le Maire, Président de la Commission.

Mme KATZENMAYER – Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, des crèches et de l'aide à la garde à domicile.

Mme LALANE de LAUBADÈRE – Adjointe au Maire en charge de la coordination des actions pour Bien grandir, des affaires scolaires, du périscolaire, de la réussite éducative, du contrat local à la scolarité et de la signature des documents relatifs à la Caisse des écoles.

Mme LAIGNEAU – Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, des coulées verte, de l'architecture communale, de la procédure



© Mairie de Toulouse





© Souffleurs de sens



© Mairie de Toulouse

de classement du centre-ville de Toulouse au patrimoine mondial de l'Unesco, des opérations foncières d'aménagement et de la signature des conventions de portage avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL).

M. ARSAC – Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat et en charge de la coordination des maires de quartier et de la participation citoyenne (démocratie locale).

Les associations membres de la CAPT

Ces associations représentent les personnes en situation de handicap pour tous les handicaps : moteur, sensoriel, cognitif, mental, psychique et/ou polyhandicap.

- **AGAPEI** (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap)
- **ANPIHM** (Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteur)
- **APF** France Handicap 31
- **AST** (Association des Sourds de Tolosa)
- **AVH** (Association Valentin Haüy)
- **ASEI**
- **Austime 31**
- **Chiens guides d'aveugles**
- **CTEB** (Centre de Transcription en Braille)
- **L'Esperluette**
- **FNATH Grand Sud**
- **Fondation Marie Louise**
- **G.I.H.P**
- **Handicap Défi**
- **Haudacity**
- **IJA** (Institut des Jeunes Aveugles)
- **Ladapt Haute-Garonne** (L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)
- **SAHEHD** (Service d'accompagnement et d'hébergement pour Étudiants Handicapés Dépendants)

Les représentants des personnes âgées

- **Club des aînés de Lardenne**
- **Relais amical Malakoff Médéric**

Représentants des acteurs économiques

- **Chambre de Commerce et d'Industrie**
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**
- **CAPEB** (Organisation professionnelle des artisans du bâtiment)
- **USH Occitanie** (Union Sociale de l'Habitat)
- **JCE** (Jeune Chambre Economique)
- **Le Directeur de la Gare Toulouse-Matabiau**

Représentants d'autres usagers de la Ville

- **UDAF 31** (Union Départementale des Associations Familiales)

Représentants d'autres organismes

- **IME** (Institut Medico Educatif) Montaudran (Centre Communal d'Action Sociale)

Les missions de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des Établissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité dont les missions sont de :

- **Dresser le constat** de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et dans ce cadre être destinataire, pour les ERP situés sur le territoire communal :
 - des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
 - des documents de suivi
 - de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP.
- **Tenir à jour**, par voie électronique, les listes des ERP situés sur le territoire communal, qui :
 - ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée,
 - sont déclarés accessibles.
- **Établir un rapport annuel** présenté en Conseil Municipal,
- **Faire toutes propositions utiles** de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- **Organiser un système de recensement** de l'offre de logements accessibles.
- **Aller plus loin avec une politique inclusive** qui intervient dans l'offre sur le territoire dès lors que l'accessibilité réglementaire est acquise.



© Patrice Ninville de Toulouse



© Patrice Ninville de Toulouse

Le fonctionnement de la concertation et des groupes de travail

Depuis 2010, la Mairie de Toulouse a créé le Pôle Handicap, devenu en janvier 2016 le Domaine Handicap & Accessibilité au sein de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale (DSCS) dont la mission principale est la mise en œuvre de la loi de 2005.

Depuis 2021, le Domaine Handicap est même devenu **Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale** et accueille en son sein **les centres sociaux**, ce qui permet véritablement une cohérence sur l'animation de la vie sociale toulousaine.

« Depuis 2021, le Domaine Handicap est même devenu **Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale** et accueille en son sein les **centres sociaux** »

Qu'est-ce qu'un centre social ?

Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures situées au cœur de chaque quartier de Toulouse et qui proposent une programmation construite avec les habitants. Sorties, animations, ateliers, moments conviviaux et festifs : l'objectif du centre social est de créer avec les citoyens, au plus proche de leurs préoccupations. Ils bénéficient d'un agrément et de financements de la CAF et de moyens (subventions et parfois mise à disposition de locaux) par la mairie de

Toulouse.

Il existe 23 structures d'animation de la vie sociale au total sur Toulouse (17 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale).

Trois centres sont gérées directement par la Mairie : le centre social de Jolimont/Soupetard, le centre social de Beaufontaine/Lafourguette et le centre social / maison de quartier Rangueil.





© Mairie de Toulouse



© Mairie de Toulouse

Pour assurer la concertation voulue par la loi de 2005, le **Domaine Handicap & Accessibilité travaille étroitement avec les associations** représentant les seniors et les personnes en situation de handicap.

Tous les mois, le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale anime **des groupes de travail « Ville accessible, ville inclusive »** autour de différentes thématiques : bâti, logement, espaces verts, loisirs, sports, culture... avec ces associations et les autres membres de la CAPT. Régulièrement, des directions ou services de la Mairie et de la Métropole viennent également présenter des projets en lien avec les thématiques d'accessibilité et d'inclusion afin de favoriser au maximum la co-construction et la concertation en amont des projets.

Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC animent également des instances de concertation, respectivement dans leurs domaines de compétences, avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- Thématique « accessibilité de la voirie et des espaces publics » pour Toulouse Métropole
- La Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) organisée par TISSÉO-SMTC se réunit deux fois par an et met notamment en place des ateliers pour tester les équipements sur site.

PARTIE 1

TOULOUSE,

VILLE ACCESSIBLE



© Mairie de Toulouse



L'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP)*

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en place de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), obligation légale pour permettre l'accès de tous aux établissements publics.

Au-delà de la stricte mise en accessibilité, les deux collectivités tendent également au maximum vers un confort d'usage pour tous (parents avec poussettes, femmes enceintes, seniors...) afin que l'accès aux bâtiments publics devienne plus facile quelque soit la situation de l'usager.

En 2021, ce sont **51 Établissements recevant du public (ERP) qui ont été rendus accessibles.**

Le cahier de prescriptions accessibilité et qualité d'usage des ERP

Ce cahier de prescriptions a pour but de compiler en un seul document toutes les obligations légales et d'usage pour la construction et/ou la mise aux normes d'accessibilité d'un bâtiment. Ce cahier, qui sera retravaillé dans les mois à venir, en concertation avec les associations de la CAPT, est distribué aux différents maîtres d'œuvres travaillant sur les ERP Mairie et Métropole.

Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a démarré en fin d'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2025 pour aboutir à la mise en accessibilité totale de tous les ERP des deux collectivités.

Au total, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole gèrent **779 bâtiments recevant du public**, dont **652 sont inscrits dans l'Ad'Ap**. En effet, les réalisations récentes intègrent directement les obligations d'accessibilité ainsi que les prescriptions du Domaine Handicap et accessibilité dont l'objectif est d'aller toujours plus loin dans le confort d'usage.

Sur les 779 ERP gérés par les collectivités, plus de 400 sont aujourd'hui accessibles.



Les chiffres de l'accessibilité des ERP

Au 1^{er} janvier 2022 :

Toulouse Métropole

- 41 ERP accessibles
- 5 chantiers en cours
- 10 futures mises en accessibilité sont à l'étude

Mairie de Toulouse

- 261 ERP accessibles
- 28 chantiers en cours
- 103 futures mises en accessibilité sont à l'étude

Le chiffre clé :

69%

Près de 70% des travaux sur les bâtiments inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en 2016 sont réalisés ou en cours Au 1^{er} janvier 2022.

Grâce à la mobilisation et au travail constant des différentes directions et équipes impliquées dans la mise en œuvre de l'Ad'Ap, le rythme de mise en accessibilité des bâtiments ne faiblit pas. Au 1^{er} janvier 2022, 87% de l'objectif est désormais atteint.

Les derniers ERP restants représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie : les futurs bâtiments à rendre accessibles comptent parmi les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener.

Un budget respecté

- Pour 302 établissements accessibles -> coût prévisionnel de mise en accessibilité de 12,6 millions d'euros.
- Coût réel de 11,2 millions.

Pour rappel, c'est un budget total de 51 millions d'euros (46 millions mairie de Toulouse et 5 millions Toulouse Métropole) qui a été prévu pour les travaux de mise en conformité des ERP Mairie et Métropole jusqu'en 2025. Ce budget ne prend pas en compte les réhabilitation de grande ampleur prenant de fait en compte l'accessibilité.

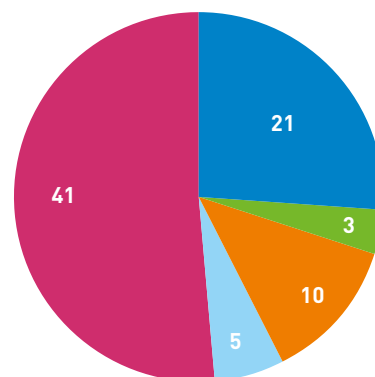
Travaux : un processus de concertation indispensable

- premier diagnostic réalisé par la Direction de l'Immobilier et des Bâtiments (DIB)
- réunions préparatoires avec les usagers, la direction gestionnaire du bâtiment via le réseau des référents handicap pour assurer un travail sur l'usage du bâtiment
- travail de concertation avec les équipes de la Voirie pour prévoir une planification de travaux concomitante avec d'éventuels travaux voirie.

Situation des ERP inscrits dans l'Ad'AP

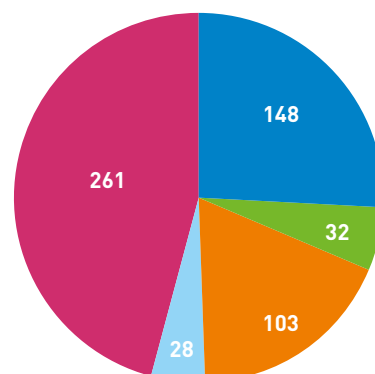
Toulouse Métropole

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2022 :
80 inscrits



Ville de Toulouse

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2021 :
572 inscrits



- N'a pas débuté
- Phase de diagnostic d'accessibilité
- Phase d'études
- Phase de travaux
- ERP accessibles au 1^{er} janvier 2022



Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité en 2021

Cinéma Le Cratère 220 000 €



Avant

La pente devant la porte ne permettait pas l'accès aux sanitaires à une personne en fauteuil. Création d'un espace de manœuvre pour ouvrir la porte à plat sans devers pour la manipuler en toute autonomie.



Après

À l'extérieur, le trottoir au niveau de l'entrée du cinéma. Nécessité de reprendre entièrement la chaussée pour supprimer le trottoir et permettre l'entrée dans le cinéma.

Gymnase Valmy

120 000 €

Sanitaires et douches non accessibles avec risque supplémentaire pour les personnes en situation de handicap physique à cause d'une rigole mal placée. Les lieux ont été entièrement repris et rénovés.



Avant



Après

Club 3^e âge « Bonne humeur » 30 000 €



Avant



Après

Maison des associations des Mazades 45 000 €



Avant



Après

Groupe scolaire Elsa Triolet 160 000 €



Avant



Après

« **Mettre en accessibilité**, c'est aussi souvent permettre une **rénovation nécessaire** à la **bonne utilisation** des infrastructures. »

Le recensement des logements accessibles

Petit rappel de la phase d'expérimentation

En 2020 et 2021, la Mairie de Toulouse, en partenariat avec les communes de Colomiers, Cugnaux et Blagnac ainsi que plusieurs bailleurs sociaux, a mis en place un dispositif de recensement de l'accessibilité des logements sociaux.

Quels objectifs ?

- Expérimenter un système de recensement
- Permettre aux bailleurs sociaux d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine et de son degré d'accessibilité
- Donner aux bailleurs des indicateurs sur les travaux à réaliser pour rendre leurs logements accessibles
- Permettre une analyse de l'accessibilité des logements grâce à une grille très précise d'indicateurs spécifiques.

Quels constats ?

- **En 2022, est privilégié le recensement des bâtiments et des résidences dans leur globalité plutôt que celui des logements.**

Malgré un taux de pénétration important, celui-ci reste encore faible par rapport à l'effort déployé pour y parvenir.

L'accès au bâtiment et aux logements est de toute façon essentiel pour pouvoir habiter le logement et pour l'accès des visiteurs et de la famille : c'est donc une première étape vers la mise en accessibilité des résidences sociales.

- **Vacance des logements = facilité de diagnostic d'accessibilité**

Le travail conjoint de l'équipe de recensement avec les bailleurs sociaux a permis de tisser une relation de confiance qui induit un nouveau process : dès qu'un logement social sera vacant, entre deux locataires et sur demande du bailleur, l'équipe de recensement pourra auditer l'accessibilité de l'habitation en question. Ce process induit une très grande réactivité de la part de l'équipe du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale de part la rapidité avec laquelle les logements sociaux sont attribués.

Quelles perspectives ?

Mieux qualifier et mieux orienter les demandes de logements sociaux des personnes en situation de handicap : c'est l'ambition partagée par toutes les parties de cette expérimentation dont le constat aura duré deux ans.

Chaque handicap est spécifique et nécessite donc une prise en charge et un degré d'accessibilité différent : l'important est donc de pouvoir faire coïncider les deux.

En 2022, le recensement de l'accessibilité du parc social se concentrera spécifiquement sur la ville de Toulouse mais un Guide méthodologique du recensement des logements a d'ores et déjà été édité afin de permettre à tous les bailleurs sociaux de la Métropole qui le souhaitent de pouvoir conduire, en autonomie, leurs propres recensements.

Ce Guide a été créé en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap et les différents bailleurs partenaires.

Quelques chiffres

- **1 034 bâtiments audités**
- **3 830 logements visités** par les recenseurs
- **Taux de pénétration de 30 %** (nombre de logements dans lesquels les recenseurs ont eu l'autorisation d'entrer par les locataires). Pour rappel, l'accueil des recenseurs par les locataires d'un appartement n'est pas une obligation.

À titre d'exemple, le taux de pénétration des bailleurs sociaux dans leurs propres logements est de 10%.



FOCUS

La méthodologie de recensement

Une grille de relevés exhaustive

Le guide du recensement propose un certain nombre de points à relever pour pouvoir constituer par la suite un autodiagnostic de l'accessibilité des résidences sociales. Cette grille permet de contrôler de manière extrêmement complète le degré d'accessibilité du bâtiment d'habitation, des extérieurs, du parc de stationnement, des parties communes mais également des logements en eux-mêmes, si les bailleurs souhaitent aller au-delà des extérieurs.

Un logiciel d'accompagnement des bailleurs sociaux

Ce logiciel, en développement, permettra, à terme, à tous les bailleurs sociaux de saisir les données relevées sur le terrain, de les analyser et de les cartographier. Il donne également la possibilité à tous les autres partenaires de consulter le degré d'accessibilité des différents parcs sociaux. Un système de catégorisation des obstacles rencontrés a été pensé pour synthétiser l'état d'accessibilité des bâtiments. Les bâtiments sont ainsi classés par niveau d'accessibilité via un code couleur attribué après analyse des données rentrées dans le logiciel.

Le même code couleur est utilisé pour synthétiser les données sur l'intérieur des bâtiments. (voir ci-contre)

Des agents formés

Les agents mandatés par les bailleurs ou les communes sont également formés à l'utilisation du logiciel et aux normes réglementaires à respecter.

#12 - ÉLÉMENTS RECENSÉS

Caractéristiques du cheminement			Escaliers		
Maillons de la chaîne de déplacements concernés			Maillons de la chaîne de déplacements concernés		
Accès site	Circulations extérieures	Accès bâtiment	Accès site	Circulations extérieures	Accès bâtiment
Hall	Circulations verticales	Circulations horizontales	Hall	Circulations verticales	Circulations horizontales

Éléments relevés

Pentures
Largeurs
Revêtements
Contrastes
Obstacles
Mobiliers

Cheminement alternatif
Contrastes net de marche / contremarches
Éveil à la vigilance
Mains-courantes
Éclairage
Dimensions

C1 Noir : bâtiment inaccessible dont les travaux d'adaptation impacteraient la structure même du bâtiment.

C2 Rouge : bâtiment inaccessible mais dont les travaux d'adaptation n'impacteraient pas la structure même du bâtiment

C3 Orange : l'accessibilité du bâtiment n'est pas totale et peut-être pénalisante en fonction du type de handicap mais il reste tout de même praticable.

C4 Vert : Le bâtiment est accessible et conforme

• Les bailleurs historiques du dispositif :

Patrimoine SA,
Toulouse Métropole Habitat,
Cité Jardins, Les Chalets,
Altéa et Promologis

• Les petits nouveaux

qui rejoignent le dispositif après avoir été convaincus du bien fondé de la démarche :
Adoma et 3F Occitanie

Le Guide méthodologique du recensement : un outil pédagogique pour tous

Édité en 2022, ce Guide a été transmis à l'ensemble des communes de Toulouse Métropole ainsi qu'aux bailleurs sociaux des territoires pour faciliter la mise en place d'un système de recensement propre à chaque commune mais qui répond à des exigences partagées.

Ce Guide propose à la fois une méthodologie pour mettre en place le processus de recensement et maîtriser les outils proposés mais également des fiches techniques précises pour relever point par point les difficultés éventuelles d'accessibilité, avec schémas et illustrations à l'appui.

Pour aller plus loin

Chaque bailleur est aujourd'hui maître de son propre parc social. Cette expérimentation a non seulement permis de commencer à travailler sur l'accessibilité du parc existant mais aussi d'alerter et de sensibiliser les décideurs sur l'importance de construire les futurs logements sociaux en tenant compte de l'accessibilité réglementaire voire davantage.

Pour cela, le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale a également transmis à ces bailleurs le cahier de préconisations logements édité par la Mairie de Toulouse, et qui va au-delà des obligations légales afin de prendre en compte véritablement le confort d'usage de tous.

Pour une meilleure accessibilité des commerces

Après les logements, la voirie ou encore les établissements recevant du public de la collectivité, c'est l'accessibilité de commerces sur laquelle le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale cherche à mettre l'accent.

En effet, la chaîne de déplacement des citoyens ne s'arrête pas uniquement aux instances publiques ou aux routes et l'accessibilité doit être déployée sur l'entièreté du territoire et suivre les besoins quotidiens des usagers. Les commerces sont donc une étape essentielle du déploiement de cette accessibilité.

Les ambassadeurs d'accessibilité

Pour mener à bien le challenge de sensibilisation et d'accompagnement des commerces à la mise en accessibilité de leur cadre bâti, le Domaine Handicap, accessibilité et vie accueille des jeunes en service civique pour qu'ils deviennent « Ambassadeurs d'Accessibilité ».

Quel processus d'accompagnement ?

Ces jeunes en service civique, recrutés pour une durée de six à huit mois, sont accompagnés systématiquement d'un agent recenseur du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale dans leur démarche afin de les sécuriser dans leur cadre de travail.

Ils sont également formés sur les principales règles d'accessibilité afin d'accompagner les commerçants au plus près possible de leurs besoins.

Quels sont leurs rôles ?

- Intervenir auprès des commerçants de proximités et des professions libérales
- Les sensibiliser à l'accessibilité de leur local ainsi qu'à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Les accompagner dans leur démarche de mise en accessibilité (travaux à faire, autorisation de travaux, attestations...)
- Leur fournir les ressources nécessaires en termes d'information (coordonnées du Domaine handicap, accessibilité et vie sociale, ressources documentaires...)

La carte d'identité du service civique

- Un jeune âgé de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour un jeune titulaire d'une Reconnaissance Qualité Travailler Handicapé RQTH).
- Sans condition de diplôme ni d'expérience pour assurer une vraie mixité sociale
- S'engage pour une durée allant de 6 à 8 mois
- Travailler uniquement sur des missions au sein d'organismes publics ou associatifs

FOCUS

Les professions libérales : une cible difficile à accompagner

L'appellation « commerce » dans cette opération concerne à la fois les commerces de proximité privés mais également les professions libérales.

Des difficultés particulières ont notamment été identifiées du côté de ces derniers car, très souvent, leurs cabinets sont situés au sein d'immeubles d'habitation gérés par des syndicats de copropriétés. La mise en accessibilité de ces bâtiments relève donc de décisions collégiales impactant l'ensemble des habitants.

Il n'y a pas d'obligation légale de la part des collectivités à aller sensibiliser et/ou aider les commerces de proximité à comprendre et à se mettre en accessibilité. Il s'agit là d'un effort supplémentaire de la part de la Mairie de Toulouse pour prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans leur quotidien et non pas en s'arrêtant aux champs d'action qui les touchent directement.

En revanche, la loi de 2005 oblige les commerces, comme tous les Établissements Recevant du Public (ERP) à se mettre aux normes d'accessibilité afin de garantir l'égalité des personnes. La Mairie de Toulouse agit à cet instant comme un motivateur pour faire comprendre l'importance de la mise en accessibilité pour tous. Les ambassadeurs d'accessibilité ne jouent donc pas un rôle de contrôle mais pour engager une démarche d'accessibilité sur tout le territoire.



FOCUS

Établissements avec sanitaires

- Sur les 886 établissements visités, **102 étaient dotés de sanitaires** ouverts au public (essentiellement des restaurants).
- **33%** : c'est le pourcentage d'établissements dans lesquels les sanitaires sont difficiles ou très difficiles d'accès ou dont l'accès est entièrement impossible.

Quel constat sur le terrain ?

- Une méconnaissance des règles de l'accessibilité : certains commerces sont accessibles mais ne le déclarent pas
- Des travaux d'accessibilité parfois peu coûteux à réaliser : certains commerces sont dits « non accessibles » car, rebutés par la lourdeur administrative des contenus, ils n'ont pas forcément pris le temps de faire un véritable diagnostic alors qu'il suffirait de peu de changements pour les rendre tout à fait accessibles à tous (rampe amovible etc.)
- Difficulté pour les commerçants à trouver une information claire et facilement lisible pour quelqu'un qui n'est pas spécialisé dans l'accessibilité ou le bâti.

Une accessibilité en demi-teinte

Quelques chiffres

- **886 établissements de proximité visités***

Sur ces 886 commerces et/ou local de profession libérale :

- **55%** ont été audités comme faciles d'accès (accessibilité conforme pour les personnes en situation de handicap moteur**)
- **Pour 6%** l'accessibilité est considérée comme moyenne
- **Pour 10%** de ces bâtiments, l'accès est difficile
- **29%** de ces locaux sont absolument inaccessibles

* chiffres au 13 avril 2022

** La notion d'accès direct du local concerne principalement les personnes en situation de handicap moteur

Quelles perspectives ?

Élaboration d'un Guide d'accessibilité pour les commerces	Formation des commerçants	Alimentation et mise à jour du site gouvernemental Accès libre
Ce Guide reprendra les points principaux d'accessibilité et des contacts utiles pour faciliter leur mise en accessibilité. Il est prévu pour 2023.	• Un travail est en cours sur la meilleure manière de former ces professionnels qui sont aussi très pris par leur travail et parfois peu disponibles. • La possibilité de proposer des formations à la fois en présentiel et un e-learning est envisagée. • Elles seront construites en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie de Toulouse et la Fédération des commerçants de Toulouse Métropole.	• Accès libre est un site mis en place par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) qui permet de renseigner le niveau d'accessibilité d'un établissement recevant du public. • Tout le monde peut intégrer les informations dans ce site. Cela fait partie du rôle des ambassadeurs d'accessibilité

Objectif : coupe du monde 2023

En 2023, Toulouse accueillera plusieurs matchs de la Coupe du Monde de Rugby. Une occasion incontournable pour les commerçants de la ville rose de pouvoir proposer une accessibilité irréprochable à tous les publics : c'est le constat posé par la Fédération des Commerçants, consciente de l'enjeu représenté par cet événement international. Avec le soutien du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale et du travail conjoint avec les autres directions de la collectivité : l'objectif est donc de briller tant dans les commerces que sur le terrain !

Destination pour Tous

La Mairie de Toulouse s'est engagée depuis 2019 dans le processus de candidature à la marque d'État Destination pour Tous.

Cette marque, co-portée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA), est accordée au plus haut niveau de l'État par un collège réunissant plusieurs ministères ainsi que des associations, permet de labelliser l'accessibilité et les actions inclusives réalisées à l'échelle d'un territoire.

L'objectif de la marque «Destination Pour Tous» est de valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap. La destination doit proposer des activités ou des prestations touristiques prenant en compte l'ensemble des demandes et des besoins des vacanciers en matière de répit, de loisirs, de culture et d'accompagnement, notamment dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

Quelles avancées en 2021 ?

Candidater à la marque d'État Destination pour Tous, ce n'est pas seulement répondre à un cahier des charges que seule une direction peut porter : il s'agit bien de l'engagement de tout un territoire et donc de tous les services de la collectivité qui y sont associés ainsi que des associations qui y vivent et y participent.

Au total ce sont 19 services de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole qui sont impliqués dans la démarche notamment via des réunions thématiques ou encore lors des Comités de Pilotage auxquels les associations du territoire ainsi que les organismes satellites de la collectivité (Tisséo, Agence d'attractivité ont collaboré.

En 2021

- Deux comités de pilotage : janvier et juin 2021
- Échanges réguliers avec les partenaires
- Suivi de la candidature avec les associations en groupe de travail
- Réunions thématiques avec les services concernés
- Choix du prestataire d'accompagnement à la candidature
Notamment pour la réalisation du dossier et de la vidéo
- Réalisation des fiches actions : 46 fiches actions au total qui portent les engagements de la collectivité
- Élaboration des actions de l'année 1 de labellisation
- Présentation du dossier de candidature le 20 avril 2022 à Paris
- Mise en œuvre des actions dès l'été 2022

« La marque
Destination Pour Tous
est la marque du
tourisme inclusif.
Cette labellisation
accordée pour cinq
ans renouvelables
valorise les territoires
proposant une
offre touristique
cohérente et globale
pour les personnes
handicapées. »

Et Tourisme et Handicap dans tout ça ?

Les marques Tourisme et Handicap et Destination pour Tous sont très différentes.

Tourisme et Handicap

- Labellise le degré d'accessibilité d'une structure
- Évalue les actions et les outils d'inclusion proposés par la structure pour chaque type de handicap
- Accorde à chaque structure le label Tourisme et handicap pour un ou plusieurs handicaps



Destination pour Tous

- Labellise le degré d'accessibilité d'un territoire
- Évalue les actions et les outils d'inclusion proposés par le territoire et les structures présentes sur ce territoire
- Se projette sur un plan d'action décliné par le territoire sur 5 ans
- Accorde à chaque territoire un niveau de labellisation : or, argent ou bronze



Le dossier de candidature

Le dossier de candidature Destination pour Tous a été travaillé autour de 46 fiches actions réparties sur six axes

Axe 1 : Mettre en place une gouvernance et un réseau d'acteurs

Axe 2 : Connaître le territoire et renforcer l'accessibilité

Axe 3 : Améliorer le déplacement

Axe 4 : Améliorer l'accueil touristique

Axe 5 : Promouvoir les marques du tourisme accessible

Axe 6 : Faciliter l'accès aux informations numériques

Pour étayer sa candidature en images, la Mairie de Toulouse a également préparé une vidéo qui fait la part belle aux paysages et infrastructures toulousains. Cette vidéo est consultable sur simple demande au Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale.

La Mairie de Toulouse tient à remercier chaleureusement toutes les associations et personnes qui ont participé à cette vidéo pour promouvoir Toulouse comme Destination pour Tous.



Voirie et espaces publics

La compétence voirie et espaces publics est une compétence métropolitaine mais dont la direction gestionnaire travaille en étroite concertation avec le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale de la Mairie de Toulouse notamment pour faciliter la continuité de la chaîne de déplacement et la logique de travaux.

Afin de rendre possible ce cheminement accessible, la direction Voirie et espaces publics s'appuie :

- **Sur le schéma directeur d'accessibilité**

- Fait actuellement l'objet d'un état des lieux
- Proposera une version améliorée qui sera transmise à l'ensemble des services concernés pour œuvrer ensemble dans le sens d'une meilleure accessibilité.

- **Sur des sessions de concertations :**

Menées dans le cadre des groupes de travail « accessibilité de l'espace public », ces sessions permettent aux associations membres de rencontrer directement sur le terrain les maîtres d'œuvre, les porteurs et les concepteurs de projet pour identifier les problématiques d'accessibilité et y apporter des solutions.

- **Sur de la sensibilisation :**

Cette sensibilisation est menée à la fois auprès des agents de la collectivité qui conçoivent les projets afin de mettre la culture de l'accessibilité au cœur des projets, en amont même de la réflexion mais également auprès des agents de la collectivité dont les missions sont de vérifier la conformité de l'accessibilité sur l'espace public (notamment les terrasses).

Céline,

Ingénieur SEMO

(service expertise et maîtrise d'œuvre)

« En tant que concepteur et chargée travaux, notre service se doit de bien prendre en compte le sujet de l'accessibilité pour proposer des projets adaptés et une gestion de chantier optimale pour l'ensemble des usagers. J'avais déjà participé, il y a quelques années, à la sensibilisation des agents à l'accessibilité de l'espace public. Cette nouvelle session, piqûre de rappel, a le mérite de remonter l'importance de la prise en compte de l'accessibilité dès la phase étude et jusqu'à la réception des travaux. Chaque détail compte, même ce qui pourrait nous paraître "anodin ou mineur" tant qu'on n'a pas pu appréhender la difficulté induite. Cette expérience de sensibilisation à l'accessibilité me semble être un passage obligé pour les concepteurs et chargés de travaux (agents de la collectivité, maître d'œuvre et entreprises travaux) afin d'améliorer les pratiques pour tous les projets.



Ateliers de sensibilisation

Jean-Marie,

chef de service SEMO

« L'expérimentation, proposée par la cellule accessibilité, était de nous faire vivre, pendant une courte période, le quotidien de personne aveugles ou mal voyantes souhaitant se rendre rue Bayard, depuis la médiathèque, en passant par les allées Jean Jaurès. Cette sensibilisation, pour les concepteurs d'espaces publics que nous sommes, fut très instructive et enrichissante. Elle m'a permis de mieux identifier les difficultés que ces personnes vivent dès qu'elles sortent de chez elles. Le simple fait de suivre un cheminement adapté et dégagé de tout obstacle, en centre-ville et avec un bandeau sur les yeux, est une vraie gageure pour des personnes « voyantes », comme nous !



- **Sur le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)**

Il permet annuellement à la Métropole de rendre compte de ce qui est réalisé et de ce qui va être entrepris pour un suivi régulier.

Perspectives et travaux à venir

- **Respect de la charte voirie sur les chantiers**

- Aujourd'hui, préoccupation majeure des personnes en situation de handicap, notamment visuel, un travail est en cours en interne à la Direction de la Voirie et des Espaces Publics sur la manière de faire respecter au mieux les consignes données pour l'accessibilité des abords des chantiers.
- Une nouvelle charte accessibilité des chantiers devrait être éditée sur la fin de l'année 2022.

- **Augmentation du nombre de feux sonores** avec énoncé du nom des rues.

- **Accessibilité de l'open data de Toulouse** contenant notamment le positionnement des feux sonores

PARTIE 2

TOULOUSE,

VILLE INCLUSIVE



© Ville de Toulouse



Depuis de nombreuses années, la politique inclusive de la Mairie de Toulouse est portée avec énergie par le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale et les directions de la collectivité pour mettre en place des actions fortes de sens permettant une vraie mixité des publics et un accès à toutes et tous en matière d'offres éducatives, de loisirs, sportives, culturelles et citoyennes.

Projet Inclusion Handicap de la Direction de l'Éducation

Contexte

Dans un contexte de forte croissance de la demande d'accueil en inclusion des enfants en situation de handicap, il est difficile de parler d'une inclusion totale et parfaite. Toutefois, il s'agit d'un objectif primordial de la Direction de l'Éducation, matérialisé par la création d'un service dédié : la cellule inclusion handicap.

Pour rappel, la compétence du temps scolaire est gérée par l'Éducation Nationale. Un travail partenarial avec celle-ci est donc engagé par la Mairie de Toulouse pour faciliter le parcours des enfants des temps scolaires à périscolaires.

Depuis de nombreuses années, la politique inclusion de la Mairie de Toulouse pour les enfants est une politique volontariste et dynamique. Aujourd'hui, cette volonté est soutenue par une évolution sociétale généralisée tendant vers l'inclusion de l'ensemble des enfants en situation de handicap.

Cette évolution est concomitante à une évolution réglementaire :

- **2005** : droit à la scolarisation pour tous
- **2013** : principe posé de l'inclusion pour tous les enfants en situation de handicap
- **2019** : loi pour l'école de la confiance (création des pôles d'inclusion et de l'accompagnement localisé, partenariat avec les établissements médico-sociaux, accompagnement des élèves en situation de handicap).

À Toulouse, à ce nouveau contexte réglementaire s'ajoute également un contexte de forte évolution démographique ayant pour conséquences :

- une augmentation du nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers sur les temps scolaires mais aussi péri et extrascolaires
- un développement des dispositifs inclusifs à la fois dans une dimension individuelle avec l'augmentation des parcours personnalisés mais aussi collective avec des dispositifs pilotés par l'Éducation nationale tels que les unités externalisées.

Augmentation des notifications Accompagnant Enfant en Situation de Handicap (AESH)

Un des indicateurs de l'évolution du nombre d'enfants accompagnés dans les écoles est l'augmentation des notifications d'AESH sur le temps scolaire.

Les missions de la cellule inclusion dans les CLAÉ municipaux

Anticiper l'accueil des enfants en situation de handicap que ce soit lors du passage dans un niveau supérieur, à l'occasion d'une arrivée, d'un déménagement ou du passage à un nouveau mode de garde.

Accueillir les enfants au quotidien grâce à l'évaluation des besoins en aide humaine (notamment au niveau des Accompagnants de vie de loisirs (AVL), mise à disposition de matériel adapté (en cours de réflexion) hors matériel MDPH (ex : casques antibruit pour permettre un refuge aux enfants nécessitant une coupure sonore).

Faire le lien avec les familles lorsqu'un besoin d'accompagnement peut-être détecté chez un enfant et qu'il est nécessaire d'approfondir la réflexion

Accompagner les professionnels et proposer un soutien aux professionnels des CLAÉ en mettant à disposition des outils et des ressources et en informant et soutenant les directeurs de ces établissements qui managent les équipes directement en contact avec les enfants.

Plus de diagnostics, plus d'accompagnement

Si le nombre d'enfants en situation de handicap accompagné dans les écoles est plus important c'est aussi parce que les diagnostics des différents handicaps se font de plus en plus tôt et sont plus performants, notamment en ce qui concerne les troubles dys.

+29% : c'est la hausse du nombre de notification d'AESH constatée entre 2020 et 2021.

+131% : c'est la hausse du nombre de notifications d'Accompagnants de Vie de Loisirs (AVL), pendant des AESH sur les temps de loisirs, entre 2016 et 2020.

Alors que le besoin est bien présent sur l'accompagnement scolaire et périscolaire des enfants en situation de handicap, ces métiers peinent à recruter.

Les ambitions de la Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse

Pour répondre aux besoins grandissants et au contexte qui tend à faire de plus en plus la part belle à l'inclusion de tous, la Direction de l'Éducation met en marche un plan ambitieux :

- Permettre l'accueil et l'inclusion de tous les enfants, y compris en situation de handicap ou à besoins spécifiques
- Améliorer la qualité de l'accueil de ces enfants pour ne pas juste permettre l'accueil mais bien le développer au cas par cas en fonction des enfants. Cela suppose :
 - Une réflexion sur un accueil qualitatif des enfants qui prend en compte les besoins spécifiques
 - Une formation des adultes accompagnants
- S'engager aux côtés de l'Éducation Nationale et des acteurs du médico-social sur les territoires avec des projets d'inclusion coconstruits et notamment l'ouverture et le suivi des unités externalisées

Afin de se donner les moyens de répondre à ces ambitions, la Direction de l'Éducation a donc créé la cellule inclusion handicap en 2020 constituée de deux postes et demi d'agents de formation éducateur spécialisé.

Les objectifs de cette cellule sont bien de travailler à la fois sur l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de l'école ordinaire mais aussi de s'impliquer sur les projets transversaux et les groupes de travail spécifiques proposés par le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale et les différents référents handicap des directions de la Mairie de Toulouse.

Les Unités d'Enseignement Externalisées

Rappel du contexte

De plus en plus d'unités externalisées ouvrent au sein des écoles. Il s'agit d'externalisation d'unités d'enseignements, localisées jusqu'à présent dans les établissements et services médico-sociaux et qui se tiennent désormais au sein des écoles dites ordinaires dans le but de favoriser la mixité et l'inclusion.

Contrairement aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), les enfants scolarisés dans les unités externalisées restent inscrits dans le service ou l'établissement médico-social de rattachement initial et sont encadrés par du personnel dédié (socio-éducatif, médical et pédagogique spécifique).

Les CLAÉ de Toulouse en chiffres

- **33 CLAÉ en gestion associative** par conventionnement
- **64 CLAÉ gérés par des Fédérations d'Éducation Populaire** titulaires d'un marché public
- **112 CLAÉ en régie directe** par la Mairie

FOCUS

L'accessibilité des bâtiments scolaires

En 2021 :

- **95 écoles accessibles**
Dont 22 écoles mises en accessibilité depuis 2020 et 9 écoles mises en accessibilité sur 2021-2022
- Les diagnostics et/ou travaux d'accessibilité ont été lancés sur 51 autres écoles pour 2022.
- Déploiement de matériel adapté dans le cadre de notifications MDPH individuelles pour un total de 876,71 € dans sept écoles.



À Toulouse :

- **1 UEMA** : unité d'enseignement en maternelle autisme
- **12 UEE** : unités d'enseignement externalisée dont une en maternelle
- **30 ULIS** : unités localisées pour l'inclusion scolaire
- **27 UPE2A** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Quels objectifs pour la cellule Inclusion Handicap ?

Autrefois positionné quasi-exclusivement sur le prêt de locaux pour l'accueil de ces unités, la Mairie de Toulouse souhaite désormais développer des conventions tripartites avec l'Éducation Nationale et les établissements médico-sociaux concernés pour envisager une prise en compte globale de l'enfant dans tous les temps de sa journée (y compris périscolaire).

Objectifs :

- construire une véritable alliance éducative au service de l'inclusion
- favoriser le partage d'expériences et le développement des compétences
- encourager le développement de projets entre enseignants et professionnels du médico-social

Quels enjeux pour l'inclusion ?

Développer la prise en compte de l'enfant dans l'ensemble de son parcours scolaire et périscolaire au sein d'une même structure, c'est s'assurer d'une alliance, notamment entre professionnels mais aussi au niveau des institutions et des structures

nationales ou municipales, au service de l'enfant.

C'est également permettre des échanges facilités entre les différents adultes qui gravitent autour de l'enfant afin de permettre une prise en charge transparente, depuis son arrivée dans la structure périscolaire jusqu'à la fin de sa journée.

C'est enfin permettre une transmission des informations cohérentes aux familles avec des interlocuteurs identifiés qui avancent ensemble dans la même direction.

Un travail en cours

Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs pistes de travail ont d'ores et déjà été lancées par la cellule inclusion handicap.

- Un travail engagé avec les Fédérations d'Éducation Populaire pour partager les intentions et élaborer une feuille de route qui répond à la vision commune de l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap au sein des CLAE
- Une réflexion qui associe l'Éducation Nationale autour de l'accompagnement des transitions, que ce soit le passage entre les différents niveaux scolaires (spécialement crèche-maternelle ou primaire-collège) ou même sur une journée entre les temps scolaires et périscolaires.
- La poursuite des liens créés avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaires incontournables sur la question de l'accueil collectif et de l'accueil des enfants en situation de handicap plus spécifiquement.

L'inclusion : un travail conjoint entre structures éducatives

Impossible de penser l'inclusion de l'enfant dans les différents temps de sa journée sans un travail conjoint entre la Mairie de Toulouse et l'Éducation Nationale qui comprend :

- **Deux comités de pilotage par an** ainsi que des comités techniques réguliers permettant de travailler sur des projets développés en concertation et sur les orientations futures.
- **Un travail conjoint autour des ouvertures des futures unités externalisées** : deux ouvertures en 2022, trois en 2023 ou 2024 qui nécessitent un travail de concertation et de sensibilisation des équipes, des parents et des enfants.
- **L'élaboration de conventions tripartites autour de ces unités externalisées**
- **Des groupes de travail, d'expérimentations et de réflexions communs** : formation et recrutement des AESH pour améliorer l'attractivité du métier, formations communes pour les professionnels de l'éducation, association des personnels CLAE aux instances de travail autour des enfants.
- **Le projet classe flexible** : appel à projet aux écoles pour une dotation en mobilier innovant (bureaux vélos pour les enfants par exemple pour aider à la concentration des élèves) avec 9 classes pilotes autour du projet en 2021 et d'autres à venir en 2022.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Destination pour Tous

L'équipe projet de Destination pour Tous se rendra à Paris le 20 avril 2022 pour tenter de décrocher la médaille d'or.

Cette présentation n'est que le point de départ d'un travail conjoint avec toutes les directions du territoire sur les 46 fiches actions à déployer dans les cinq prochaines années et au-delà.

La mise en place de référents handicap dans les directions de la Mairie et de la Métropole afin de permettre la prise en compte de l'accessibilité et de l'inclusion à la genèse de chaque projet au sein même des différentes directions

Les Rencontres Villes & Handicap

Grâce au travail de tous les partenaires des Rencontres Ville & Handicap qu'ils soient institutionnels ou associatifs, le format de l'événement évolue. Place à Villes pour Tous, un label événementiel déployé à l'année et dont la programmation est présentée en programmes semestriels pour que l'inclusion et l'accessibilité ne se cantonnent pas au mois de novembre. Toutefois, un temps fort sera toujours organisé sur ce mois-là mais seulement sur une semaine : le Festival Villes pour Tous. [photo logo Villes pour Tous]

Des outils innovants déployés

Afin de favoriser l'accessibilité des événements et l'inclusion de tous les publics, de nouveaux outils voient le jour ou sont pérennisés sur le territoire, notamment l'audiodescription des matchs sportifs pour laquelle des conventions vont être signées entre des clubs sportifs tels que le Toulouse Football Club (TFC) ou le Fenix Handball, la Mairie et des écoles de journalisme et de radio du territoire.

Grâce à un dispositif appelé « Twavox » et à l'application smartphone liée, il sera désormais possible, après achat de la place auprès de la structure, de venir dans l'enceinte sportive, de se connecter à l'application Twavox et de bénéficier du flux audio des commentaires en direct.

Sur un plan plus culturel, la Mairie travaille également à une convention avec l'association Souffleurs de sens, permettant via des bénévoles

formés aux techniques de soufflage, de proposer un accompagnement individualisé à toute personne non ou malvoyante souhaitant se rendre sur un spectacle non audiodécrit.

Enfin, avec le déploiement des gilets vibrants, ces gilets qui amplifient les pulsations de la musique, la Mairie de Toulouse se dote d'outils à destination des personnes sourdes ou malentendantes et permettant une immersion plus intense dans les concerts.

Une communication plus accessible

Un travail est en cours autour de la refonte des sites internet de la collectivité et de ses satellites, notamment celui de toulouse.fr et de l'Office de Tourisme pour proposer des outils accessibles quel que soit le handicap.

Des formations en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sont également proposées en interne à la collectivité afin de développer cet aspect de la communication accessible à destination des personnes en situation de handicap mental ou allophones.

Le déploiement de l'habitat inclusif

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole sont impliquées avec différents porteurs de projets, promoteurs immobilier et bailleurs sociaux sur le développement de l'habitat inclusif, cette forme d'habitat permettant une mixité des publics, en inclusion sociale.

L'habitat inclusif est une forme d'habitat encouragé par l'Union européenne comme une alternative à l'institutionnalisation et mobilise, au-delà de l'habitat en lui-même, tout un quartier voire un territoire en cela que l'habitat et ses habitants vivent et créent de l'inclusion dans le quartier lui-même.

Le projet Hip Hope, porté par le GHP et ses partenaires, destiné à voir le jour sur le quartier Aerospace Montaudran est d'ailleurs lauréat de l'appel à la manifestation d'intérêt engagé pour la qualité du logement de demain lancé par le Ministère de la Culture et de la Transition Écologique.

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE HANDICAP 2022



Mairie de Toulouse
Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale
Domaine Handicap & Accessibilité
Tél. : 05 62 27 62 63

